

Le PEV ne soutient pas l'initiative contre les minarets

Le comité national du PEV Suisse refuse à l'unanimité l'initiative UDC/UDF demandant à interdire la construction de minarets. Le Parti Evangélique défend la liberté de religion et s'interdit une mentalité de croisés modernes. Il veut mettre l'accent sur la transmission de nos valeurs fondamentales à la population musulmane afin de l'aider à mieux s'intégrer dans notre société.

Lors de sa séance d'aujourd'hui à Aarau, le comité national du Parti Evangélique Suisse (PEV) a décidé de ne pas soutenir l'initiative populaire fédérale « contre la construction de minarets ». Le PEV reconnaît que les 5% de musulmans en Suisse ne sont pas tous prêts à s'intégrer à notre fonctionnement de société et comprend le sentiment d'insécurité créé par les revendications politico-religieuses de certains islamistes. Le conseiller national Walter Donzé (PEV, BE) a cependant souligné qu'il s'agissait de « ne pas aborder ce problème avec une mentalité de croisés modernes ».

L'interdiction des minarets n'est pas le bon moyen pour contrer les islamistes puisqu'elle n'a pour effet qu'une polarisation inutile. Il s'agit plutôt d'encourager les musulmans qui sont prêts à s'intégrer et qui reconnaissent nos valeurs de base telles que le respect mutuel des convictions, la justice et la solidarité (cf. www.valeursdevie.ch). La paix des religions en Suisse a été construite, après quelques siècles de conflits confessionnels, en garantissant à tous la liberté de religion. Le PEV n'est pas prêt à sacrifier cet acquis.

L'exercice de la liberté de religion demande cependant le respect des sensibilités culturelles locales. Le PEV s'attend dans ce contexte à ce que les musulmans renoncent à la construction de minarets là où la population locale s'y oppose. Il appelle aussi les organisations musulmanes représentées en Suisse à se mobiliser pour la liberté de religion dans les pays islamiques.

Un argument supplémentaire pour le refus du PEV est que la Constitution fédérale n'est pas le moyen pour édicter des règlements sur les constructions cultuelles. Cette compétence incombe aux autorités communales.

Finalement, le PEV juge peu crédible le pronostic des initiants que la prolifération d'appels à la prière depuis ces minarets serait le prochain pas. Il s'opposera à toute revendication allant dans ce sens.

Aarau, 16 juin/ps/jb/fb

Renseignements:

Dr. Ruedi Aeschbacher, conseiller national et président du PEV Suisse: 076 376 33 84

Joel Blunier, secrétaire général du PEV Suisse: 076 379 76 79

Silvia Hyka, coordinatrice romande du PEV Suisse : 079 613 30 09
